



Le Directeur Général
N.I.F. A0707219F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/ ⁰²⁹ /DGI/DG/DESCOM/MT/2017

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RAPPELLE AUX CONTRIBUABLES ASSUJETTIS À L'IMPÔT PROFESSIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS (IPR), À L'IMPÔT EXCEPTIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU PERSONNEL EXPATRIÉ (IERE) ET À LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA), QUE L'ÉCHÉANCE DE SOUSCRIPTION DES DÉCLARATIONS AFFÉRENTES AU MOIS D' AOÛT 2017 INTERVIENT **LE VENDREDI, 15 SEPTEMBRE 2017.**

AUSSI, SONT-ILS INVITÉS À S'ACQUITTER DE LEURS OBLIGATIONS DÉCLARATIVES ET DE PAIEMENT À LA DATE PRÉCITÉE. PASSÉ CE DÉLAI, IL SERA PROCÉDÉ À L'APPLICATION DES PÉNALITÉS FISCALES CONFORMÉMENT À LA LOI.

FAIT À KINSHASA, LE **07 SEPT 2017**

SELE YALAGHULI

Direction Générale des Impôts Direction des Etudes, Statistiques et Communication Région Kinshasa	
Date	08 SEPT 2017
Heure	09:12
N° d'Enreg	4414
Signature par	MBONGA